

Caféministe : le droit à l'avortement en danger ?
Le 07/05/11 au café associatif « la Boucherie Chevaline ».

Compte-rendu

par Sandrine du collectif Femmes en Marche

13 participantes dont 2 intervenantes et l'animatrice. Durée du café : 2h30. Nous noterons 45 prises de parole et toutes les personnes présentes l'ont prise au moins une fois.

Introduction par Annick du planning familial et état des lieux :

- Constatation de l'accès à l'interruption de grossesse de plus en plus compliqué
- Restructuration des hôpitaux : fermeture, mutualisation des services, donc de plus en plus difficile d'avoir des RDV pour des IVG.
- Les 1^{er} médecins qui ont lutté pour le droit à l'IVG, vieillissent et ce combat n'est pas majoritairement repris par les jeunes médecins.
- La loi existe mais les moyens ne suivent pas.

Aujourd'hui ; selon les appels téléphoniques recensés par la plateforme tel du planning familial ; il y a 3 semaines d'attente avant d'avoir un premier RDV, en sachant qu'il faut en moyenne 3 RDV avant d'enclencher un processus d'avortement et qu'en France l'autorisation de l'IVG ne va pas au-delà de 12 semaines. En conséquence, 500 000 femmes en France sont orientées vers l'Espagne ou la Hollande.

Pourquoi ? : Cela cache une volonté du gouvernement de ne pas favoriser l'avortement pour différentes raisons : morale et financière. En effet l'avortement ne rapporte pas de l'argent et la santé est une marchandise.

Réaction d'une participante : pourquoi doit-on encore avorter alors qu'il y a la pilule ? La question n'est pas écartée mais remise à plus tard.

Un petit tour d'histoire par Christelle de l'association des caféministes

Il y a 5000 ans les civilisations concoctaient, inventaient des remèdes pour avorter. Le contrôle des naissances n'est donc pas une idée du 20^{ème} siècle ! Le fœtus n'était pas considéré comme un être humain et le mari pouvait exiger un avortement s'il ne souhaitait pas endosser la paternité.

En 1869, le pape du moment proclame que l'avortement est un meurtre.

Il ne faut pas déconnecter l'histoire de l'avortement avec le contexte sociétal. En effet après les périodes de guerres mondiales, il y a une envie de repopulation pour pallier aux nombreux morts, l'espoir est dans les croyances et l'avenir. L'avortement n'y trouve donc qu'une place immorale.

En 1967, la contraception est autorisée, mais pas la publicité pour la promouvoir. Il faut être dans les bons réseaux pour avoir l'information. L'avortement est toujours un délit.

En 1971, le manifeste des 343 salopes. Des femmes célèbres s'impliquent publiquement dans la lutte pour le droit à l'avortement en publiant ce manifeste.

En 1972, procès Bobigny : procès politique de l'avortement en France. Cinq femmes y furent jugées : une jeune fille qui avait avorté après un viol, et quatre majeures, dont sa mère, pour complicité ou pratique de l'avortement. Ce procès, dont la défense fut assurée par l'avocate Gisèle Halimi, eut un énorme retentissement et contribua à l'évolution vers la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse.

En 1975, loi de Simone Veil qui dépénalise l'avortement, les avortements ne seront plus faits dans l'illégalité. Adoption définitive en 1979.

331 médecins ont soutenu ce mouvement.

1999, mise en place de la pilule du lendemain.

...et ailleurs ?

Au Sénégal, l'avortement est interdit

En Espagne, IVG autorisée à 22 semaines de grossesse

En Hollande, IVG autorisée à 24 semaines de grossesse

En Papouasie, se sont les hommes qui prennent une contraception

Discussion entre les participantes

Contraception pas fiable à 100% ? : (Réponse en partie à la question posée en début de séance)

La pilule : sa prise est contraignante, elle peut être facilement oubliée ou décalée dans sa prise, ce qui augmente les risques de grossesses.

Le préservatif : depuis les années 80, propagation du SIDA, on est dans le tout préservatif. Méconnaissance parfois sur son utilisation, 4% d'échec.

Le retrait : beaucoup utilisée et dite « méthode naturelle ». De gros risques de grossesses.

Abstinence : méthode préconisée par l'église. Abstinence si on ne souhaite pas procréer.

D'autres moyens de contraception existent mais sont peu connus donc peu utilisés.

Néanmoins, la contraception restera une étape importante dans les luttes féministes et dans la vie des femmes.

Visionnage d'un film :

3 touchants témoignages de femmes ayant avorté en France avant la loi Veil. 3 portraits différents et pourtant des traumatismes communs : Hémorragies, dépression, dégoût, curetage. Humiliation du personnel de santé qui s'occupait d'elles.

Mais toutes trois ne regrettent pas d'avoir pu décider d'avoir ou pas un enfant.

Discussion entre les participantes

L'avortement et la morale judéo chrétienne

Le parallèle est fait entre les difficultés avant 1975 et aujourd'hui. Certes la loi existe mais de plus en plus difficilement accessible. L'humiliation, la culpabilisation persiste parfois. Les plus démunies financièrement et socialement semblent les plus touchées par cette inaccessibilité.

L'avortement a été adopté juridiquement mais ne l'a jamais été moralement. la vie est sacrée faut pas y toucher.

De plus Annick nous informe qu'il y a une forte mobilisation et habileté des antis avortement : **les pro vie** : mouvement de femmes souvent bourgeoises, qui propagent ; entres autres actions ; sur le net de mauvaises informations, qui dissuadent et culpabilisent.

Même dans le milieu professionnel, certaines conseillères sont formées par des organismes catholiques. Pour une meilleure prévention : Il faut déconstruire les idées reçues sur les effets secondaires de la pilule, informer sur tous les moyens de contraception.

L'information axée sur les maladies :

Les 3 heures d'info faite au lycée, ne semblent pas être une réussite selon une jeune participante qui y a participé cette année. L'avortement par exemple n'est pas abordé, on ne parle pas de sexualité mais plutôt de moyen de contraception et en particulier du préservatif. L'accent est mis sur les maladies transmissibles. « A ne pas te donner envie de faire l'amour » conclue-t-elle.

Le local

A Romans 3 médecins pratiquent l'IVG médicamenteux qui peut se faire jusqu'à 5 semaines de grossesse.

A Valence il n'y en a pas. De plus l'hôpital exige un certificat d'un médecin généraliste avant toute première consultation.

Il y a des zones blanches, ou il n'y a aucun médecin qui le pratique, en Région Rhône Alpes.

Les décisions et actions suite à ce temps d'échange :

- La constitution **d'un Comité de vigilance** sur le droit à l'avortement : premier travail à faire : un état des lieux, un texte de présentation à écrire, des partenaires et citoyennes à mobiliser. Affaire à suivre sur le blog
- Faire circuler la pétition des 343 salopes, *merci, je vais bien*.

Blog des caféministes : <http://lecafe-ministe.blogspot.com/>

La pétition : <http://jevaisbienmerci.net/>

5 dossiers sur le thème ont été vendus et un livre sur la Marche Mondiale

Renseignements : maquin.francoise@wanadoo.fr 06 25 32 39 05